

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le dossier de réalisation de la ZAC "du Triangle" à Bron a été approuvé par monsieur le préfet du Rhône le 20 février 1980.

La concession confiée à la SERL, à l'origine pour une durée de huit ans, a été prorogée par avenants successifs jusqu'au 18 décembre 1997.

Cette opération, à vocation d'activités, devait se développer sur une superficie de 170 000 mètres carrés délimitée :

- au nord, par la RN 6, jusqu'à la limite de commune à l'est (à l'exception d'une enclave comportant des habitations existantes),
- au sud, par l'avenue Saint Exupéry,
- à l'ouest, par le chemin de Rebufer.

Le programme de constructions a permis la réalisation :

- d'un secteur commercial, soit 25 000 mètres carrés de SHON initialement commercialisés pour l'implantation du centre commercial "Art de vivre" et qui, à ce jour, a fait l'objet de mutations diverses,
- d'un pôle hôtelier comprenant 365 chambres pour une SHON globale de 12 500 mètres carrés,
- d'un secteur d'activités tertiaires et semi-tertiaires, soit 73 600 mètres carrés de SHON totale.

Par ailleurs, la ZAC devait permettre la réalisation du programme des équipements publics (PEP) suivants :

- les créations d'infrastructures (giratoires et voies d'accès) assurant la desserte de la zone,
- les travaux d'assainissement nécessaires à la viabilisation du secteur (création des réseaux, d'un bassin de rétention et d'un bassin d'infiltration),
- la création des réseaux nécessaires à la zone.

L'ensemble des travaux prévus au PEP ayant été réalisés et les actions relatives à l'achèvement de cette opération ayant été engagées, la SERL a établi le bilan de clôture définitif certifié par le commissaire aux comptes dans la perspective de l'achèvement de la ZAC "du Triangle".

Ce bilan fait apparaître un montant de dépenses de 61 251 471,02 F pour un total de recettes de 61 399 799,85 F, soit un excédent de 148 328,83 F qui sera reversé à la communauté urbaine de Lyon.

Il convient de préciser que le dossier d'achèvement de cette opération prononçant l'incorporation du PAZ au POS, sera soumis au conseil de communauté lors d'une prochaine séance ;

B - Propose de prendre acte du bilan de clôture définitif de la ZAC "du Triangle" à Bron, d'accepter le reversement, par la SERL, de l'excédent de 148 328,83 F et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit bilan de clôture définitif ;

Vu le dossier de réalisation de la ZAC "du Triangle " à Bron approuvé par monsieur le préfet du Rhône le 20 février 1980 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Prends acte du bilan de clôture définitif de la ZAC "du Triangle" à Bron et accepte le reversement, par la SERL, de l'excédent de 148 328,83 F.

2° - Celui-ci sera inscrit au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1997 - compte 747 800 - fonction 653 - opération 0175.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,